



Paris, le 7 Novembre 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **L'interdiction française des néonicotinoïdes menacée par le lobby des pesticides : l'UNAF sonne l'alerte !**

L'Union Nationale de l'Apiculture Française vient d'apprendre que l'Union des industries des pesticides (UIPP) a attaqué en référé le décret du 30 juillet 2018 listant les molécules néonicotinoïdes concernées par l'interdiction inscrite dans la loi Biodiversité de 2016. Cette procédure juridique serait susceptible de remettre en cause l'interdiction française des néonicotinoïdes entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Le Conseil d'Etat aurait déjà statué en référé pour refuser la suspension temporaire de cette interdiction. La décision sur une éventuelle annulation définitive du décret serait attendue pour les prochaines semaines.

Pour Gilles Lanio, Président de l'UNAF, « *A rebours des attentes de nos concitoyens et du vote des parlementaires, le lobby des pesticides poursuit son action désastreuse pour les pollinisateurs et la biodiversité dans son ensemble : oiseaux, organismes du sol, vie aquatique, etc. Nous soutiendrons les pouvoirs publics dans la défense ferme de cette interdiction* »

**Pour en savoir plus :** <http://www.conseil-etat.fr/Decisions-Avis-Publications/Decisions/ArianeWeb>

Mot clef - « néonicotinoïdes »

CONTACT PRESSE • Anne Henriot  
06 07 03 17 56 • 04 99 61 29 90 •  
anne.henriot@unaf-apiculture.info

UNAF 26, rue des Tournelles 75004 Paris • Tel. 01 48 87 47 15 • Fax 01 48 87 76 44 • [www.unaf-apiculture.info](http://www.unaf-apiculture.info)